

Solidaires en action N° 13

Le 9 avril 2009

Le Bureau national d'avril a confirmé le mandat Solidaires dans le processus de mobilisation interprofessionnelle nationale : maintenir l'unité, faire connaître massivement nos propositions, faire émerger des collectifs unitaires ou intersyndicaux dans les entreprises et les localités. Communiquez-nous toutes les informations à ce propos, pour alimenter le prochain « Solidaires en action ».

EDF/GDF : grève reconductible en Ile De France.

Il est possible de gagner par la grève reconductible ce que les directions nous refusent depuis des années. Ainsi, à GDF, dans les stockages souterrains et les terminaux méthaniers, les grévistes ont obtenu : **1300 € de prime exceptionnelle** pour tous payable en avril, une **amélioration du déroulement de carrière**, le **paiement de 50 % des heures de grèves**, ... et le renoncement des dirigeants à leurs stock-options (évaluées à 7,8 M€ pour G. Mestrallet). Dans le Transport Gaz (GRT), des avancées importantes ont également été obtenues.

En Ile de France, une grève reconductible a démarré depuis lundi 30 mars à l'initiative de SUD Energie. Devant l'absence de réponse de la direction à ce jour, de nombreux salarié-e-s et sites rejoignent le mouvement. Tous les jours, de nouveaux sites entrent en grève.

De l'argent ils en ont ! Tous ensemble, refusons le cynisme de nos dirigeants qui savent trouver de l'argent pour les actionnaires et pour eux, mais pas pour ceux qui font la richesse de nos entreprises : nous, les salarié-e-s. Et pendant ce temps là pour M. Gadonneix (PDG) et consorts : 46% d'augmentation en 2006, 30% en 2007 ! Combien en 2009 ? M. Mestrallet se classe à la 2ème place des dirigeants français les mieux payés selon le magazine Challenges, avec 15,5 millions d'euros, ... soit l'équivalent de 900 ans de SMIC !

Ils vivent ici, ils travaillent ici et ils resteront ici ...

Soutenus par l'Union syndicale Solidaires Paris, 71 travailleurs intérimaires de la société d'intérim Man BTP sont régularisés ! Depuis le 3 juillet, **soit après 9 mois de lutte**, les 88 travailleurs sans-papiers de Man BTP, soutenus par l'Union syndicale Solidaires, l'association Droits devant !! et un large comité de soutiens, ont mené une lutte exemplaire pour obtenir leur régularisation et le droit de travailler légalement en France.

Sur les 88 travailleurs intérimaires du le bâtiment, 71 ont obtenu un titre de séjour leur permettant de continuer à travailler sans la peur au ventre et surtout de vivre dignement. Ces 88 travailleurs intérimaires sans papiers vivent et travaillent en France depuis des années, paient leurs impôts, cotisent à toutes les caisses de cotisations sociales (assurance maladie, chômage, retraite, contributions sociales diverses...), votent aux élections prud'homales, cela sans bénéficier des mêmes droits que les autres travailleurs. Grâce aux acquis obtenus par leur lutte, dans un secteur où les travailleurs intérimaires étaient exclus de tout processus de régularisation, ce sont des milliers de salariés qui pourront enfin sortir de l'ombre et cesser de vivre dans la clandestinité.

L'Union syndicale Solidaires s'est résolument engagée depuis le mois d'avril 2008 dans la défense des travailleurs sans papiers. Cette action s'inscrit dans le combat de l'Union syndicale Solidaires pour des droits égaux pour toutes et tous. Quelle que soit leur situation particulière, nous exigeons du gouvernement la régularisation globale de tous les travailleuses et travailleurs sans papiers.

Caisses d'Epargnes : prise illégale d'intérêts.

Le conseil syndical national de SUD caisses d'épargne a décidé de porter plainte contre François Pérol pour prise illégale d'intérêts, compte tenu de ses implications antérieures dans différents dossiers avant que Sarkozy ne le propulse à ce poste. Pendant ce temps là, les dirigeants continuent à se servir :

- Caisse d'épargne Ile De France : **part variable de 312 000 € à se partager entre les 5 membres du directoire,**
- Caisse d'épargne Bretagne/Pays de Loire : **part variable de 331 000 € à se partager entre les 5 membres du directoire,**
- Caisse d'épargne Loire/Drôme Ardèche : **part variable de 380 000 euros à se partager entre les 5 membres du directoire.**
- **Tout cela, bien sûr, s'ajoute à leurs salaires fixes qui se montent pour chacun entre 200 000 et 400 000 euros**

FNAC : actions contre les licenciements.

Dans son dernier tract fort justement intitulé « les prédateurs », SUD FNAC appelle à poursuivre l'action et donne les chiffres clés pour de se décider :

- ⇒ **400 postes supprimés** sur toute la Fnac dont 200 postes sur Fnac Paris, 150 en province, 50 postes au siège.
- ⇒ Une prévision de **10 % de suppression de postes d'encadrement...**
- ⇒ **35 millions d'euros d'économie** prévus par la Fnac.
- ⇒ **53 millions d'euros donnés à Pinault !**
- ⇒ **Le résultat opérationnel courant du groupe PPR à 1 721 millions d'euros, en hausse de 5,4% par rapport à 2007.**

La FNAC est dans le groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR), qui licencie à La Redoute et annonce des licenciements à Conforama. En 2008, les actionnaires de PPR ont touché 37% de dividendes en plus, par rapport à l'année précédente. Le 7 avril, les salarié-e-s ont bloqué tout l'après midi la FNAC St Lazare à Paris, une semaine après retenu une heure Pinault dans son taxi, d'autres actions sont prévues...

Enseignement et Recherche : poursuivre la mobilisation !

Les enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, personnels administratifs et techniques ainsi que étudiants sont fortement mobilisés depuis maintenant huit semaines pour défendre leurs revendications solidaires, notamment générées par la loi LRU et le Pacte Recherche:

- le retrait du projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs et du projet de contrat doctoral,
- le retrait de l'actuel projet de réforme de la formation des enseignants et des concours, et l'ouverture de négociations pour une tout autre réforme,
- la restitution des emplois supprimés, la définition d'un plan pluriannuel de créations d'emplois,
- l'arrêt du démantèlement des organismes de recherche

La mobilisation des personnels et des étudiants se traduit par des grèves, des manifestations : plus de 100 000 personnes dans les cortèges Enseignement supérieur – Recherche le 19 Mars. Le 24 mars ce sont plus de 30 000 personnes qui ont manifesté ...L'obstination du gouvernement n'a que trop duré.

Racket sur les cotisations sociales des sans-papiers !

La grande majorité des 400 000 sans-papiers de France sont des travailleurs/euses déclaré-e-s en CDI, CDD ou intérim renouvelé, avec des papiers incomplets ou de faux papiers, sur lesquels les patrons ferment les yeux. Ils et elles paient impôts, taxes et cotisations sociales sans pouvoir bénéficier des droits et des prestations qui y sont attachés (retraite, allocation chômage, logement social, services publics et citoyenneté...).

L'Etat français encaisse ainsi environ 2 milliards d'euros par an sans jamais rien décaisser. Nous exigeons que les travailleurs/euses sans papiers puissent bénéficier en France des droits acquis par le versement de leurs cotisations. Le seul moyen d'empêcher ce racket inadmissible de l'Etat français est l'arrêt des expulsions et la régularisation de tous les travailleurs et travailleuses sans-papiers.

Ces spoliations sont d'autant plus scandaleuses lorsqu'elles touchent des travailleurs qui après des années de cotisations en France sont brutalement expulsés et se retrouvent sans aucune ressource dans leurs pays d'origine. Rappelons également que pour ceux-ci, les travailleurs sans papiers sont des acteurs incontestables du développement économique et social car l'argent envoyé dans les pays d'origine par les immigrés avec ou sans papier représente trois fois l'aide financière des gouvernements des pays riches. Ce racket de l'Etat français pèse sur l'économie des pays d'origine en réduisant d'autant les possibilités financières des immigrés et de leurs familles. Une fois de plus, c'est le Nord qui s'enrichit aux dépend du Sud.

Les gouvernements du Sénégal, de la Tunisie, du Gabon, du Burkina-Faso, du Bénin, de la RDC, du Togo, du Cap Vert, de l'île Maurice, ont signé avec la France des accords d' « immigration choisie » qui facilitent les expulsions de leurs ressortissants sans-papiers. En France, ce sont les consulats de ces pays qui délivrent les laissez-passer nécessaires à ces expulsions. Ainsi, les gouvernements de ces pays se rendent complices de ce racket et privent leurs propres citoyens d'une aide souvent indispensable. C'est pourquoi les signataires de ce texte appellent à des rassemblements avec délégations devant les consulats des pays concernés.

Association Malienne des Expulsés (AME) - ATTAC France - SURVIE - M.R.A.P. - Association des Travailleurs Maghrébins en France (ATMF) - Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (FASTI) - Collectif d'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM) - Coordination 75 des sans-papiers - Coordination 93 pour la lutte des sans-papiers - Collectif des sans-papiers Montreuil - Collectif CGT sans-papiers Cannes - R.E.S.F. - Association des Marocains en France (AMF) - Association des Tunisiens en France (ATF) - Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) - CAPJPO - Marches européennes contre le chômage - Coordination Femmes Egalité - Mouvement des Quartiers pour la Justice Sociale (MQJS) - Autremonde - RESOCI - D.A.L. - COPAF - A.S.I.A.D. - Stop Précarité - Convergence des Causes - Droits devant !! - Union Syndicale SOLIDAIRES (SUD Travail, Syndicat National Unifié des Impôts SNUI) - CGT Caisse des Dépôts - SNU TEF-FSU - Confédération Paysanne - Les Alternatifs - Gauche Alternative - Nouveau Parti Anti-capitaliste (NPA) - Parti Communiste Français - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Les Verts...